

ÉTABLISSEMENT PUBLIC CAMPUS CONDORCET

ETUDE D'IMPACT DU CONTRAT DE PARTENARIAT DU PROJET CAMPUS
CONDORCET

**MÉMOIRE EN RÉPONSE
À L'AVIS DE LA MISSION
RÉGIONALE D'AUTORITÉ
ENVIRONNEMENTALE**

PREAMBULE

Le présent mémoire en réponse fait suite à l'avis rendu le 8 novembre 2019 par l'autorité environnementale (AE) d'Ile de France, dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire déposée par l'Etablissement Public Campus Condorcet(EPCC). Le projet Campus Condorcet consiste à créer un pôle de coopération et de recherche de référence internationale dans le domaine des sciences humaines et sociales. Concernant la réalisation du projet sur le site parisien, Le projet a fait l'objet d'une première étude d'impact en août 2016 dans le cadre des procédures de permis de construire pour la première phase de la réalisation du site d'Aubervilliers. L'étude d'impact a été actualisée avec les éléments de la demande de permis de construire pour la réalisation du projet sur le site parisien (secteur porte de la Chapelle). L'étude d'impact actualisée a été réalisée en mai 2019.

Le mémoire se présentera ainsi sous la forme suivante :

« Extrait de l'avis de l'AE Ile de France »

Réponses formulées par le maitre d'ouvrage du site du campus Condorcet de la Porte de la Chapelle et de la Maitrise d'œuvre avec son bureau d'études Inddigo (rédacteur de l'étude d'impact du projet pour le Site de la Porte de La Chapelle).

▪ **REPONSES AVIS DETAILLE 1.2 (pages 5 et 6)**

La MRAe recommande donc d'approfondir les analyses sur les différentes thématiques abordées dans l'avis de l'autorité environnementale du 18 août 2016 et qui n'ont pas trouvé de réponse dans la présentation actuelle.

Dans ce mémoire en réponse l'établissement public Campus Condorcet à rassembler l'ensemble des données portées à sa connaissance afin de répondre à l'ensemble des demandes de l'autorité environnementale. Pour autant, l'établissement public Campus Condorcet tient à indiquer qu'il n'est maître d'ouvrage que pour le site du Campus Porte de La Chapelle et beaucoup moins sachant pour les ouvrages d'Aubervilliers réalisés par la société de projet Sérendicité.

La MRAe recommande de présenter, à l'appui d'une cartographie, les sites des écoles et universités qui seront transférées sur les deux sites du Campus Condorcet en expliquant les nouvelles affectations des bâtiments et sites concernés ;

L'Etablissement Public Campus Condorcet indique qu'il a vocation à regrouper à terme environ 150 instituts de recherche et laboratoires dépendants des 11 établissements porteurs du Campus sur le site d'Aubervilliers. Ce site héberge actuellement une soixantaine de laboratoires.

Le site Porte de la Chapelle est dédié aux premiers cycles de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Les 11 établissements membres du Campus Condorcet sont :

- Le Centre national de la recherche scientifique
- L'École des hautes études en sciences sociales
- L'École nationale des chartes
- L'École pratique des hautes études
- La Fondation maison des sciences de l'homme
- L'Institut national d'études démographiques
- L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- L'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle
- L'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
- L'Université Paris 10 Nanterre
- L'Université Paris 13

Les établissements porteurs conservent leurs locaux, ils ne viennent s'installer que pour partie sur le Campus. Seul l'Institut national d'études démographique, l'INED, s'est installé en totalité sur le site d'Aubervilliers. La vente de son siège a participé à financer la réalisation de son nouveau siège sur le Campus. Pour le reste, les nouvelles affectations des sites et bâtiments concernées sont du ressort des établissements membres. Il n'entre pas dans les prérogatives de l'Etablissement Public Campus Condorcet de gérer ces sites.

CF. en annexe 1 une note précisant les Laboratoires et Instituts concernés par ce projet de regroupement et déjà installés sur le site d'Aubervilliers.

La MRAe recommande pour le site d'Aubervilliers :
De justifier le découpage du projet en deux phases et d'explicitier les choix qui ont conduit à programmer les constructions réalisées en phase une et deux au regard des objectifs poursuivis par le projet.

Un programme général a été établi par l'ensemble des partenaires et validé en octobre 2011. Les porteurs de projet que sont la Région Ile-de-France, les villes de Paris et d'Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune et l'Etat, ont signé un protocole de site en janvier 2014. Ce protocole définit le périmètre d'une première réalisation financée par ces porteurs.

Pour le site d'Aubervilliers :

La réalisation en PPP d'env. 50 000 m² et aménagement d'env. 6,5 ha de terrain

- De locaux de recherche mutualisés,
- D'un centre de colloque,
- De restauration universitaire,
- D'une administration,
- D'un pôle socio médical.

Et la réalisation en MOP d'env. 33 000 m² :

- D'un grand équipement documentaire,
- D'un bâtiment de recherche pour des laboratoires de l'EHESS.

Pour le site de la Porte de la Chapelle :

la réalisation en MOP d'env. 20 000 m² SDP et aménagement d'env. 9000m² de terrain

- De locaux d'enseignement pour les 1^{er}s cycles en SHS de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne,
- De restauration universitaire,
- D'une bibliothèque,
- D'une Maison des Initiatives Etudiantes pour la Ville de Paris.

Ce programme a été le fruit de l'arbitrage de ce périmètre par les parties prenantes de ce protocole, arbitrage validé par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Cette phase dite « première » fait sens et permet de mutualiser un certain nombre de locaux à l'échelle des onze établissements et des utilisateurs des lieux.

*La MRAe recommande pour le site d'Aubervilliers :
De développer la présentation du programme d'aménagement dans son ensemble et en particulier d'analyser l'impact de la réalisation de la seconde phase du projet sur les espaces verts qui seront créés lors de la première phase et sur la gestion des eaux pluviales, ainsi que sur les déplacements et le cadre de vie*

Le Site d'Aubervilliers a été aménagé en totalité dès la première phase par la société de projet Sérendicité, pour promouvoir la qualité urbanistique sur le territoire, faire sens et également pour éviter les friches. Il pourra accueillir, au fur et à mesure des besoins et des financements, des éléments architecturaux complémentaires, inscrits dans le programme général de 2011, grâce à la planification conduite en phase amont. En effet, une faisabilité pour l'ensemble du site a été faite par Sérendicité, lors de la définition de la première phase, et dans laquelle Sérendicité a déjà identifiés les terrains pour la phase 2. La réalisation actuelle prend donc en compte les problématiques de la seconde phase. En termes d'eaux pluviales des noues végétalisées ont été réalisées et ont vocation à être conservées. Les espaces verts créés lors de la première phase et les modalités de gestion des eaux pluviales ne sont pas remises en cause avec la phase 2. Les modalités de gestion des eaux pluviales sont préservées et s'appliqueront également pour la phase 2. La faisabilité de la réalisation totale du site indique que dans le respect du PLU d'Aubervilliers des espaces « parcs » généreux et ouverts à tous de 8h à 20h seront conservés. Pour rappel ce PLU impose pour les terrains du campus : 40% d'espaces libres donc 50% végétalisés et 50% en pleine terre.

Ces principes s'appliqueront également pour la phase 2, tout en respectant les engagements *sur la gestion des eaux pluviales*, traités dans la « Charte Pour Un Campus Urbain » à la page 15 et 22:

p. 15

LA GESTION ALTERNATIVE DES EAUX DE PLUIE ET LEUR TRADUCTION PAYSAGERE

« Les ouvrages du Campus respecteront les débits de fuite imposés par la collectivité et la conception de modes de rétention qualitatifs et paysagers préconisée, dans le cadre général de la politique développée sur le territoire pour une gestion alternative des eaux de pluie et la mise en place de solutions écologiques. »

p. 22

Dans la continuité du projet Hippodamos qui préconisait que « les voies nouvelles seront des lieux de fertilité. Des conditions optimales seront données à la végétation arborée par un système de gestion qui maintient en surface et utilise les eaux pluviales avant d'en rejeter le trop plein dans les canalisations. »

La gestion de l'eau et son économie regroupent deux types d'actions :

- Une limitation de la consommation d'eau en général et d'eau potable en particulier en rassemblant des dispositifs économes (réducteurs de débit), des dispositifs réducteurs de fuite, la récupération et l'utilisation des eaux pluviales (stockage, recyclage des eaux usées...) ;
- Une limitation de l'imperméabilisation des sols et un ralentissement des ruissellements par la création de surfaces en pleine terre, l'usage de paillis végétaux qui évitent l'évaporation et conservent la fraîcheur du sol, la réalisation de plans d'eau, la généralisation des toitures et terrasses plantées.

- Problématique des transports et liaisons soulevés par la MRAE

*La MRAe recommande pour le site d'Aubervilliers :
De porter une attention particulière aux effets cumulés avec les projets avoisinants
dont la réalisation va complètement redessiner le tissu urbain du secteur d'études et les
conditions de déplacement sur le territoire*

L'EPCC a toujours eu à cœur d'accompagner ce territoire en mutation et la liaison de ces deux sites du Campus Condorcet – Paris et Aubervilliers - L'EPCC échange régulièrement avec les collectivités de Saint-Denis, Aubervilliers, et Plaine Commune à ce sujet qui sont notamment en charge du pilotage de cette problématique de transformation et de mutation du territoire. Depuis l'origine du projet des améliorations ont déjà été mises en place, notamment :

- En décembre 2012 : le prolongement de la ligne 12 du métro de la Porte de la Chapelle à Paris jusqu'à la Place du Front Populaire, à Aubervilliers. Ce prolongement a permis de relier les deux sites, distants d'une station de métro. Le temps de déplacement est d'environ 7 minutes.
- Le 17 septembre 2013 : signature d'une « Charte pour un campus urbain » signée par Plaine Commune, Aubervilliers, Saint Denis et l'EPCC. Cette charte décrit les engagements des partenaires pour l'accompagnement de l'arrivée du Campus sur le territoire. Elle se compose d'une partie écrite et d'une annexe graphique. Ces deux parties traitent des problématiques d'accès au campus et des liaisons entre ces deux sites ainsi que des sujets de temporalité, de la qualité des aménagements urbains et paysagers, des services urbains et des mobilités, etc. Cf. annexe 02

L'annexe de la charte, le « Cahier graphique : les orientations architecturales et urbaines » , cf. annexe 03, comporte les plans de déplacements, d'aménagements espaces verts, etc. qui accompagnent le développement de ce territoire en mutation.

*La MRAe recommande pour le site d'Aubervilliers :
D'exposer et illustrer clairement les aménagements prévus pour relier le secteur
d'étude aux stations de RER qui accueilleront, par ailleurs, la future ligne du grand Paris
express*

Le projet a été pensé en corrélation et en complémentarité avec des projets urbains sur le secteur, garantissant ainsi un bon aménagement des espaces publics autour du projet et en relation avec les projets urbains proches. Ainsi, le projet est connecté aux réseaux de transports en commun existants et prévus et en cours.

Le sujet des *aménagements prévus pour relier le secteur d'étude aux stations de RER*, sont traités dans la « Charte Pour Un Campus Urbain » dans le point 1.3 :

Extraits de cette charte :

p. 10 et 11 :

UN QUARTIER DE VILLE EN CONSTRUCTION

Le site du campus est bordé à l'ouest sur Saint-Denis par deux opérations d'aménagement (ZAC de la Montjoie et ZAC Nozal Front Populaire) qui font actuellement l'objet d'extensions. Sur ces seules extensions seront ainsi développés 188 000 m² de logements (soit plus de 2300 logements), 305 000 m² de bureaux, 13 000 m² d'activités, 7 000 m² de commerces (qui s'ajouteront au 76 000 m² du centre commercial du millénaire) et plus de 22 000 m² d'équipements publics (écoles, lycée).

En 2010, une étude de programmation urbaine Ouest canal a été confiée à Alain Guez (urbaniste, mandataire) et lancée en lien avec l'arrivée prochaine du campus, et plus globalement pour poursuivre la mutation urbaine majeure engagée depuis plusieurs années sur le secteur. Elle a permis, à l'échelle de 80 hectares situés sur la partie albertivillarienne du quartier de la Plaine, d'identifier les enjeux ainsi que de grandes orientations d'aménagement permettant de rétablir la continuité urbaine avec les quartiers adjacents et le centre-ville d'Aubervilliers.

La programmation ainsi définie et validée en bureau communautaire de juin 2011 propose la relocalisation de 20 ha de grossistes au sud de la rue des Gardinoux, la réalisation de 3 000 logements, Campus Condorcet - Charte pour un Campus urbain 11 deux équipements scolaires, la restructuration du site RATP (compactage) et le développement d'une trame verte de 4 ha comprenant notamment la réalisation d'un parc de plus d'un hectare le long du canal.

VALORISER LE POTENTIEL DES CENTRES-VILLES

Avec le prolongement du métro en 2017 qui mettra à deux stations le Campus Condorcet, le centre-ville d'Aubervilliers propose au quartier de la Plaine une alternative en termes d'ambiance, d'échelle urbaine, de multiplicité de fonctions, d'offre culturelle, de brassage de population et de manière d'habiter. Les qualités du centre ancien ne masquent cependant pas de réelles faiblesses. Le projet « centre-ville 2020 les Vertus », initié par la Ville d'Aubervilliers, vise à inverser cette tendance par l'augmentation du nombre de logements dans le centre (capacité de 3000 logements), la redynamisation du commerce ou la requalification des espaces publics. L'implantation de l'autre côté du canal du Campus Condorcet est une opportunité pour la ville, mais aussi une chance pour les étudiants qui pourront trouver dans le centre ancien un accueil et un cadre de vie complémentaire, différent. Plus globalement, c'est « la traversée du canal » qu'il s'agit de favoriser et d'organiser en partenariat avec le campus, au-delà des premiers événements que sont l'arrivée du métro et la construction de quatre résidences étudiantes (560 chambres d'ici 2015 à l'est du canal).

Avec la prolongation du Tram'Y sud et la requalification urbaine du secteur de la porte de Paris, le campus sera également directement relié au centre-ville de Saint-Denis et aux universités de Paris 8 et de Paris 13.

p.16 : Le tramway empruntera la rue des Fillettes sur son entier et irriguera le territoire de la Plaine dans le sens sud-nord, depuis la gare Eole Rosa Parks, puis traversera La Plaine en reliant la place du Front populaire, la gare du RER B, le quartier du stade et le quartier des Franc-Moisin.

P .8 :

« Atout essentiel, le site sera de mieux en mieux desservi grâce au renforcement progressif du maillage des transports en commun :

- prolongement de la Ligne 12 intervenu fin 2012,
- amélioration des services des RER B et D,
- création de la future ligne de tramway T8 (dont certaines stations sont prévues rue des Fillettes). Le T8 sera en effet prolongé au sud (études en cours de financement, calendrier de réalisation non arrêté à ce jour) entre la Porte de Paris (Saint-Denis) et la gare RER E Rosa Parks (Paris XIXème) et devrait permettre à terme de connecter le Campus avec, dans un

premier temps le RER C, la tangentielle nord, la ligne H du Transilien, le RER D, le tramway T1, la ligne 13 du métro, le RER B au nord, la ligne 12, le tramway T3 et le RER E, et dans un second temps la ligne Orange du Grand Paris. »

Les plans « Une desserte par les transports publics » sont annexes à ce mémoire (annexe 03). Elles font partie du « Cahier graphique : les orientations architecturales et urbaines ». Des informations supplémentaires sont indiquées dans le PLD de Plaine Commune.

*La MRAe recommande pour le site d'Aubervilliers :
D'approfondir l'analyse des impacts du projet, cumulés avec ceux des autres projets
d'aménagement et de transport du secteur, sur la fréquentation de la ligne 12 du métro
afin d'en quantifier les réserves de capacité à l'horizon de la date de livraison de la
première phase du Campus*

LA prise en compte de cette problématique a été rappelé dans la « Charte pour un campus urbain » signée par Plaine Commune, Aubervilliers, Saint Denis et l'EPCC. De plus cette charte développe rue par rue la transformation du territoire et les projets d'aménagements de l'espace public à proximité du campus à Aubervilliers, ainsi que les sujets de mobilité.

L'annexe de la charte comporte les plans de déplacements, d'aménagements espaces verts, etc. qui accompagnent le développement de ce territoire en mutation. Outre le RER B, la ligne 12 et bientôt le Tram 8, les lignes de bus desservant le campus sont nombreuses et régulières. Les transports ont pris en considération l'arrivée du Campus pour la définition des dessertes, mais aussi au-delà, avec la prise ne compte de la mutation de l'ensemble du territoire.

Lors de la commande publique, l'EPCC, a pris en compte les usages et les proximités. Par exemple les locaux de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ont été localisés à proximité de la sortie de métro Place du Front Populaire à Aubervilliers de façon à réduire le temps de trajet des usagers de ces deux sites par le métro ligne 12.

Extraite Etude d'impact volume 3 : analyse des impacts et mesures

« Le site est directement connecté à la station du Front Populaire, actuellement en tête de ligne, elle sera prolongée de 2 stations à l'horizon 2019 (<http://www.prolongement-metro12.fr/les-dates-cles-du-projet/>). Cette situation implique une charge supplémentaire importante par rapport à la charge actuelle de la station qui est relativement faible (234^{ème} station de métro sur 303 en 2013 en volume de voyageurs entrants).

Le volume de déplacements par rame sera correctement absorbé sur le tronçon final du métro en approche du site sans que cela ne dégrade les conditions de circulation.

Le Projet du Campus Condorcet va augmenter la fréquentation des transports en commun. »

*La MRAe recommande pour le site d'Aubervilliers :
D'apporter des éléments d'information sur l'état des cheminements piétons et cyclables depuis le site du projet vers les stations RER B et D ainsi que vers le deuxième site du Campus situé Porte de La Chapelle, et de préciser, par des isochrones, les temps de trajet piéton.*

La « Charte pour un campus urbain » signée par Plaine Commune, Aubervilliers, Saint Denis et l'EPCC et plus globalement, les éléments de planification urbaine de Plaine Commune (PLU, Contrat Territorial de Développement) prévoit une requalification des espaces urbains et des liaisons ducs. Le projet du Campus Condorcet est bien identifié et intégré à la stratégie territoriale de la collectivité, qui donc planifié la requalification des cheminements *piétons et cyclables depuis le site du projet vers les stations RER B et D ainsi que vers le deuxième site du Campus situé Porte de La Chapelle. Le PLU de la ville de Paris et son schéma directeur vélo intègrent également les travaux nécessaires pour favoriser ces liaisons et accueillir les flux concernés.*

La distance entre les 2 sites est d'environ 1,8km. Le temps de parcours est d'environ 20 à 25 minutes à pied, 5 à 10 minutes en vélo. La liaison entre les 2 sites est possible via, du Nord au Sud, la route nationale 1 à Aubervilliers, puis l'avenue de la Porte de la Chapelle à Paris.

Les parcours piétons vers les station RER D est d'environ 20 à 25 minutes et en vélo d'environ 8 minutes. Pour le déplacement piéton vers la station RER B cela représente environ 10 à 15 min, et en vélo environ 5 min.

Isochrone trajet piétons
Parcours de 15 min



Source géoportail

Isochrone trajet piétons
Parcours de 25 min



Source géoportail

La « Charte pour un campus urbain » signée par Plaine Commune, Aubervilliers, Saint Denis et l'EPCC. Le sujet « *des cheminements piétons et cyclables* » est traité dans les pages 16 et :

Extraits de cette charte :

- p. 16 : Le tramway empruntera la rue des Fillettes sur son entier et irriguera le territoire de la Plaine dans le sens sud-nord, depuis la gare Eole Rosa Parks, puis traversera La Plaine en reliant la place du Front populaire, la gare du RER B, le quartier du stade et le quartier des Franc-Moisin.
- p. 16 : De manière générale, la population étudiante est une population dont la part modale vélo et piéton est supérieure à la moyenne ; le projet du Campus Condorcet pourra créer une dynamique sur laquelle il conviendra de s'appuyer pour développer l'usage des modes doux, en particulier les aménagements cyclables sécurisés sur le secteur de la Plaine et en lien avec les centres villes, dans la mesure où, à cette échelle, la marche et le vélo constituent un mode privilégié d'irrigation du tissu urbain et notamment pour faire le lien avec le site parisien du Campus Condorcet, Porte de la Chapelle. Pour ce faire, la politique développée à l'échelle du quartier devra favoriser les modes doux en proposant des conditions attractives pour les piétons et les cycles. Des campagnes de sensibilisation pourront être proposées sur le Campus.
- p. 16 : Dans le cadre du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC) de Plaine Commune, plusieurs itinéraires ont été identifiés dans le secteur du campus comme itinéraires prioritaires à développer sur le territoire : rue des Fillettes, rue de Saint-Gobain, rue du Pilier et rue des Gardinoux. Ces itinéraires, qui permettent de relier le campus au canal Saint-Denis, au centre-ville d'Aubervilliers et à la ville de Paris, seront traités de manière approfondie.
- p. 16 : Toutes les voies créées ou rénovées intégreront cependant des aménagements cyclables, que ce soit des aménagements spécifiques (pistes ou bandes cyclables) ou des zones de circulation apaisée, partagée (zones 30, zones de rencontre, etc.).
- p. 16 : Dans le cadre de l'étude de marché pour la mise en œuvre de services vélo sur le territoire de Plaine Commune la possibilité de développer de tels services (location de vélo, prêt, atelier de réparation) en lien avec la RATP, les universités et le Campus sera analysée.

Pour information, il aura un faible flux d'étudiants entre les deux sites. Les deux sites sont destinés à des publics différents, les chercheurs à Aubervilliers et les étudiants de 1^{er} cycle de l'Université de Paris I à Porte de la Chapelle. Il n'aura pas de cours de première cycle au site de Aubervilliers, .

D'apporter des précisions sur le risque sanitaire engendré par la pollution des eaux souterraines et ses conséquences sur les gaz du sol, compte-tenu des teneurs importantes persistantes de polluants relevées dans les piézomètres et du sens d'écoulement de la nappe, et d'envisager une surveillance de l'évolution de la pollution dans les gaz des sols

Il est renvoyé au document en annexe 4 conduit par la société de Projet Sérendicité.

De préciser l'avancement et le potentiel de raccordement du projet au réseau de chaleur de la ZAC du Canal, ainsi que la nature et le potentiel de raccordement du projet au réseau de chaleur des entrepôts et magasins de Paris, et le cas échéant de conforter l'ambition énergétique du projet.

L'EPCC a toujours eu l'ambition d'utiliser des énergies les moins polluantes et a travaillé en collaboration étroite avec les collectivités à cette fin, notamment sur les questions de raccordement au réseau de chaleur urbaine en projet. En l'état actuel nous sommes en veille et dans l'attente de la mise en place d'un maillage auquel le campus pourrait se raccorder.

▪ **REPONSES AVIS DETAILLE 2 (page 6)**

L'étude d'impact comporte de nombreuses illustrations (plans, images, vues aériennes, photos) dont certaines manquent de lisibilité. En outre, dans le résumé non technique, la localisation du projet de campus Condorcet n'est pas précisée au sein du périmètre de la ZAC de la carte page 25

Le Campus Condorcet est bordé au nord-ouest par la ZAC Saint-Gobain et au Sud-Ouest par la ZAC Nozal Chaudron Front populaire, mais il ne s'inscrit pas dans un périmètre de ZAC.

▪ **REPONSES AVIS DETAILLE 2.2 (page 8)**

La MRAe recommande d'analyser dans la présente étude d'impact la première phase d'aménagement du site d'Aubervilliers dans son environnement de 2019, de présenter un état des réalisations (voire d'apporter des premiers retours d'expérience sur les travaux déjà réalisés et les bâtiments déjà livrés) et de préciser dans la mesure des connaissances actuelles la seconde phase du projet sur le site d'Aubervilliers.

L'étude d'impact transmise en 2019 avait pour objet particulier d'inclure les éléments concernant le site de Porte de la Chapelle, et s'inscrivait dans la continuité de l'étude réalisée précédemment pour le site d'Aubervilliers.

Celle-ci est récente (2016) : il a été considéré que les éléments de l'état initial sur le secteur « Aubervilliers » n'avaient pas évolué de manière notable et à mettre en cause les conclusions de 2016. Les compléments d'études apportés ne justifiaient alors pas une reprise de ces éléments.

Par ailleurs, il est encore trop tôt pour réaliser le bilan des premières réalisations livrées il y a moins de 6 mois.

- **REPONSES AVIS DETAILLE 2.3 (page 9)**

La MRAe recommande d'inclure les travaux de démolition et de dépollution dans l'étude d'impact, en application des dispositions de l'article L.122-1 du code de l'environnement

Au stade d'avancement du projet, le maître d'ouvrage prend possession d'un terrain livré nu. Les travaux de démolition et de dépollution ont été réalisés avant l'établissement de l'étude d'impact par d'autres acteurs que sont la Ville de Paris et l'Etat représenté par Grand Paris Aménagement. Nous mettons à disposition de la MRAe le DOE de dépollution fournis par GPAM lors de la remise du terrain. Annexe 06.

- **REPONSES AVIS DETAILLE 3.1 (Page 12)**

La MRAe recommande de compléter l'étude d'impact par une étude de trafic et des déplacements consolidée (routier, cyclable, piéton, en transport en commun) en lien avec le site de La Chapelle du projet Campus Condorcet

Concernant les impacts routiers

Le projet du Campus Condorcet générera un trafic routier extrêmement limité. Toutes les mesures sont prises pour éviter l'accroissement des flux routiers par le projet, et ce dernier ne comporte aucun espace de stationnement dédiés aux utilisateurs du site (étudiants, enseignants, ...). Seuls quelques espaces sont dédiés aux personnels d'exploitation du site (livraisons, entretien, ...)

Il n'a ainsi pas été réalisée de mesures détaillée des trafics ni de simulation complexe du fonctionnement des carrefours. En outre, le secteur subissant lors de la réalisation de l'étude d'impact d'importants travaux, il n'est pas envisageable de réaliser des mesures fiables et représentatives du fonctionnement du secteur.

Concernant les impacts cyclables et piétons

Le projet du Campus Condorcet favorisera ces modes de déplacements doux. Plaine Commune, Aubervilliers, Saint Denis et l'EPCC ont signé la charte pour un campus urbain, dans laquelle ils s'engagent et se sont associés à l'élaboration du projet. Les espaces publics ont donc été dimensionnés de manière à accueillir les flux piétons et cycles. Cf Charte pour un campus urbain en annexe 02.

Concernant les impacts sur les transports en commun

Le projet du Campus Condorcet impliquera une fréquentation accrue des transports en commun. L'étude d'impact a estimé que les déplacements générés par les 4 000 étudiants et personnels avaient peu d'impact sur la fréquentation de la ligne 12 (avec entre 250 000 et 3 000 000 déplacements chaque jour ouvré) : impact considéré comme négligeable.

Par ailleurs, les travaux de modernisation sur la ligne 12, intègrent les évolutions de la ville sur ce secteur de la Ville et plus globalement sur le Nord de Paris. Comme précisé, le tramway et les lignes de bus offriront une alternative au métro en absorbant une partie du flux de voyageurs à destination du Campus.

Enfin, le projet intègre une mesure visant à réduire cet impact, avec une adaptation des heures de fonctionnement du campus, pour éviter les arrivées massives des chercheurs aux heures de pointe et lisser les activités sur la journée. L'amplitude horaire des chercheurs sur le site est de 7h à 23h. Les impacts étant faibles, en vertu du principe de proportionnalité, l'étude de l'état initial a été élaborée de manière à présenter l'état des lieux des trafics de manière générique.

La MRAe recommande d'évaluer les incidences sanitaires potentielles de la qualité de l'air sur le site de La Chapelle du projet Campus Condorcet, au regard de la proximité et de la densité d'infrastructures routières majeures à proximité

L'état initial établi que, si l'air ambiant à Paris est relativement bon, ce n'est pas le cas « au droit du site compte tenu de la proximité d'infrastructures à fort trafic ». Les occupants du campus sont donc potentiellement exposés à des niveaux de pollutions importants, comme le montre les analyses d'AirParif à proximité des voies à forte circulation comparables

Les constats sont les suivants :

- Le secteur est fortement exposé à la pollution extérieure
- Le site lui-même ne génère pas de pollution atmosphérique supplémentaire (faibles trafics générés par le projet, recours au chauffage urbain)

Le volet qualité de l'air basé sur l'exploitation de données existantes et une analyse qualitative. Toutefois, l'objet de l'étude d'impact est d'évaluer les impacts du projet sur son environnement. L'impact de l'exposition des usagers du site relève des règles d'hygiène et sécurité au sein de l'établissement, et non pas de l'étude d'impact elle-même.

En l'absence de site alternatif pour implanter le projet, il n'existe aucune mesure de réduction des émissions de polluants affectant le site ou de protection des occupants contre les niveaux de pollution affectant le site. Toutefois, le projet intègre lui-même un certain nombre de mesure visant à limiter ou réduire les niveaux de polluants émis par les activités : faible consommation énergétique à base d'énergie fossile, etc.

L'EPCC s'est rapproché de la Ville de Paris, d'ADP et de la SNCF tout au long de l'élaboration de ce projet pour les sensibiliser à ces problématiques et interroger sur les mesures de protections prévues pour la définition des nouveaux ouvrages en projet : reconfiguration du carrefour avec projet ARENA 2, Construction du CDG Express, Aménagement des terrains de la Gare Dubois. A ce jour, nous n'avons malheureusement pas obtenu de réponse ni de garantie de prise en compte par ces ouvrages sur les réduction des nuisances produites, notamment sur la qualité de l'air mais aussi sur les nuisances sonores et acoustiques.

Par contre, concernant la qualité de l'air interne du bâtiment les prescriptions de la maîtrise d'œuvre prévoient des mesures. Celles-ci sont décrites dans la notice environnementale par TerraO, bureau environnemental de la maîtrise d'œuvre ,, annexe 5 à ce mémoire, comme notamment:

p.19 : « Qualité sanitaire de l'air – Performant » « La ventilation est assurée par des CTA Double Flux avec filtration de l'air neuf et flux à récupération d'énergie à très haut rendement. Les débits d'air neuf soufflés sont de 18 à 36 m³/h.occupant, ce qui est largement supérieur aux débits fixés par le RSDT pour un bâtiment d'enseignement et par le Code du travail. Le renouvellement d'air correct participera au confort olfactif. Le positionnement des grilles et bouches de soufflage dans les locaux permettra un bon balayage de l'air. La GTC permettra quant à elle le redémarrage de la ventilation avant le début de la période d'occupation (pour les espaces à occupation intermittente). »

La MRAe recommande de mieux justifier le choix d'une implantation exposant une population nouvelle de 4 000 usagers aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques du site de la Chapelle, au regard de solutions alternatives éventuelles.

Le choix du site de la Chapelle fait partie d'une politique arbitré dans le Contrat de Plan Etat-Région CPER 2007 / 2013. Aussi les arbitrages qui ont acté, l'implantation dans un site contraint, de lieux d'enseignement et de recherche dépassent l'EPCC qui ne peut qu'accompagner cette décision par la mise en œuvre de mesures protectrices inclut dans le cadre de l'ouvrage à réaliser.

▪ **REPOSES AVIS DETAILLE 3.2 (page 13)**

La MRAe recommande d'analyser l'insertion paysagère du site de la Chapelle du projet Condorcet à différentes échelles et de justifier l'inscription du projet dans la trame écologique du secteur.

Concernant l'insertion paysagère du projet

Le secteur est en recomposition. Il est difficile de produire des vues au regard d'un paysage urbain en forte évolution, ces dernières seraient peu parlantes et surtout peu représentatives des aménagements futurs et de l'intégration du projet dans le paysage urbain à venir.

L'étude d'impact, basée sur les éléments disponibles à l'étape « permis de construire », présente les principes d'inscription du projet dans son environnement.

Enfin, le paysage urbain alentour génère un certain nombre de masques, qui limitent les vues sur le projet depuis de nombreux points

Concernant l'insertion écologique du projet

L'étude d'impact présente les principes d'intégration du projet dans la trame écologique proche. Celle-ci repose notamment sur les aménagements cités : toitures et terrasses végétalisées, jardin en rez-de-chaussée ...

Une palette végétale de principe est également proposée. L'objectif est bien de s'intégrer dans les politiques locales de végétalisation et de faire écho notamment à la replantation d'arbres d'alignement sur le boulevard.

▪ **REPOSES AVIS DETAILLE 3.3 (page 14)**

La MRAe recommande de compléter l'analyse de l'enjeu relatif aux pollutions des sols, des eaux souterraines et des gaz du sol du site de la Chapelle a minima par le plan de gestion des terres et d'annexer l'étude de pollution à l'étude d'impact.

Les éléments relatifs à la dépollution du site, réalisée en amont du projet d'aménagement par Grand Paris Aménagement représentant l'Etat, Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, maître d'ouvrage sont joints en annexe 6, le rapport de suivi et fin des travaux environnementaux développé par la société RSK environnement, mandaté par Grand Paris Aménagement.

▪ **REPONSES AVIS DETAILLE 4 (page 15)**

La MRAE recommande de faire porter l'analyse de l'impact du projet sur l'environnement et les mesures envisagées sur l'ensemble des composantes du projet Campus Condorcet, sur le site d'Aubervilliers (phases 1 et 2) et sur le site de la Chapelle.

Les mesures d'accompagnement du projet présentées au chapitre 8 concernent à la fois les mesures envisagées sur le site d'Aubervilliers, phase 1 et 2.

- Les mesures sont essentiellement ciblées sur la phase 1 dont le programme est connu précisément.
- Pour la phase 2, comme le signale la MRAE, le calendrier de réalisation est inconnu et les mesures applicables difficilement appréciables. Toutefois, les principes de conception, visant prioritairement à éviter puis réduire les impacts, proposés pour la phase 1 seront étudiés pour la réalisation future. Ils ne peuvent être détaillées, eut égard au niveau de programmation très en amont.
- Les mesures appropriées la réalisation du site parisien « porte de la Chapelle » ont été intégrées au tableau de présentation des mesures, dans une colonne dédiée du tableau.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des établissements membres et tableau des laboratoires et instituts

Annexe 2 : Charte pour un campus urbain

Annexe 3 : Cahier graphique orientations architecturales et urbaines _Charte pour un campus urbain

Annexe 4 : Analyse des Risques Résiduels

Annexe 5 : Notice environnementale

Annexe 6 : Rapport de suivi des travaux environnementaux - Rapport de fin de travaux

ANNEXE 1

1.1 Liste des onze établissements membres

- Le Centre national de la recherche scientifique
- L'École des hautes études en sciences sociales
- L'École nationale des chartes
- L'École pratique des hautes études
- La Fondation maison des sciences de l'homme
- L'Institut national d'études démographiques
- L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- L'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3
- L'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
- L'Université Paris 10 Nanterre
- L'Université Paris 13

1.2 La communauté scientifique du Campus Condorcet est composée par les équipes de recherche des onze établissements membres, hébergées sur le site d'Aubervilliers.

1	Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques - ANHIMA - UMR 8210	École des hautes études en sciences sociales Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
2	Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - AOrOc - UMR 8546	Centre national de la recherche scientifique École pratique des hautes études
3	Centre Alexandre Koyre - Histoire des sciences et des techniques - CAK - UMR 8560	École des hautes études en sciences sociales
4	Centre Asie du Sud - Est - CASE - UMR 8170	École des hautes études en sciences sociales
5	Centre d'archéologie – ENC	École nationale des chartes
6	Centre d'Économie de l'Université Paris Nord - CEPN - UMR 7234	Université Sorbonne Paris Nord
7	Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud - CEIAS - UMR 8564	École des hautes études en sciences sociales

8	Centre d'Études des Mondes Russe, Caucasiens et Centre - Européen - CERCEC - UMR 8083	École des hautes études en sciences sociales
9	Centre d'Études et de Recherches Administratives et Politiques - CERAP - EA 1629	Université Sorbonne Paris Nord
10	Centre d'Études Himalayennes - CEH - UPR 299	Centre national de la recherche scientifique
11	Centre d'Études Mongoles et Sibériennes - CEMS	École pratique des hautes études
12	Centre d'Études Sociologiques et Politiques Raymond Aron - CESPRA - UMR 8036	École des hautes études en sciences sociales
13	Centre d'histoire sociale des mondes contemporains - CHS - UMR 8058	Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
14	Centre de recherche et de documentation des Amériques - CREDA - UMR 7227	Centre national de la recherche scientifique Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
15	Centre de Recherche Interuniversitaire, Expérience, Ressources Culturelles, Éducation - EXPERICE - EA 3971	Université Sorbonne Paris Nord
16	Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - CRCAO - UMR 8155	Université Sorbonne Paris Nord
17	Centre de Recherches de l'Institut de Démographie de l'Université Paris 1 - CRIDUP - EA 134	Centre national de la recherche scientifique
18	Centre de Recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale - CRLAO - UMR 8563	École des hautes études en sciences sociales
19	Centre de Recherches sur l'Action Locale - CERAL - EA 3968	Université Sorbonne Paris Nord
20	Centre d'études en sciences sociales du religieux - CESOR - UMR 8216	Centre national de la recherche scientifique Ecole des hautes études en sciences sociales
21	Centre d'Études Turques, Ottomanes, Balkaniques et Centrasiatiques - CETOBaC - UMR 8032	Ecole des hautes études en sciences sociales
22	Centre Gabriel Millet, collection chrétienne et byzantine	Ecole pratique des hautes études

23	Centre international de recherche sur les esclavages et les post-esclavages - CIRESC - USR 2002	Centre national de la recherche scientifique
24	Centre pour les Humanités Numériques et l'Histoire de la Justice - CLAMOR - UMS 3726	Centre national de la recherche scientifique
25	Chine, Corée, Japon - UMR 8173	Ecole des hautes études en sciences sociales
26	Cognitions Humaine et Artificielle - Chart - EA 4004	Ecole pratique des hautes études Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis
27	Egypte Ancienne : Archéologie, Langue, Religion - EA 4519	Ecole pratique des hautes études
28	Etudes asiatiques – EPHE	Ecole pratique des hautes études
29	Etudes indiennes – EPHE	Ecole pratique des hautes études
30	Etudes iraniennes – EPHE	Ecole pratique des hautes études
31	Fondation France Japon – FJJ	Ecole des hautes études en sciences sociales
32	Géographie Cités - UMR 8504	Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
33	GIS Etudes africaines en France	Centre national de la recherche scientifique
34	GIS Institut des Amériques - IdA	Centre national de la recherche scientifique Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
35	GIS Moyen - Orient et mondes musulmans	Centre national de la recherche scientifique
36	Groupe Sociétés, Religions, Laïcités - GSRL - UMR 8582	Ecole pratique des hautes études
37	Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement - GEMDEV - FED 4244	Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

38	Histoire de l'Art Histoire des Représentations et Archéologie de l'Europe : Sources, Documents et Méthodes - HISTARA - EA 4115	Ecole pratique des hautes études
39	Hôtel à projets	
40	Humanités numériques - EPHE	Ecole pratique des hautes études
41	Humanités Numériques - HUMANUM - UMS 3598	Centre national de la recherche scientifique
42	Institut d'Histoire du Temps Présent - IHTP - UMR 8244	Centre national de la recherche scientifique Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis
43	Institut de Recherche et d'Histoire des Textes - IRHT - UPR 841	Centre national de la recherche scientifique
44	Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les Enjeux Sociaux Sciences Sociales, Politique, Santé - IRIS - UMR 8156	Ecole des hautes études en sciences sociales Université Sorbonne Paris Nord
45	Institut de Recherches en Droit Attractif - IRDA - EA 3970	Université Sorbonne Paris Nord
46	Institut des hautes études de l'Amérique latine- IHEAL	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
47	Institut des Mondes Africains - IMAF - UMR 8171	Ecole des hautes études en sciences sociales Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
48	Institut européen en sciences des religions - IESR – EPHE	Ecole pratique des hautes études
49	Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société - IDHES - UMR 8533	Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis
50	LABEX Arts - H2H - LABEX H2H	Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis
51	Laboratoire d'Études sur le Genre et la Sexualité - LEGS - UMR 8238	Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis

52	Laboratoire d'Études sur les Monothéismes - LEM - UMR 8584	Ecole pratique des hautes études
53	Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels - LGP - UMR 8591	Centre national de la recherche scientifique Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
54	Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris - LAMOP - UMR 8589	Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
55	Laboratoire des Sciences de l'Information et de la Communication - LABSIC - EA 1803	Université Sorbonne Paris Nord
56	Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces - LADYSS - UMR 7533	Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis
57	Laboratoire Éducatives et Pratiques en Santé - LEPS - EA 3412	Université Sorbonne Paris Nord
58	Laboratoire Pléiade - PLÉIADE - EA 7338	Université Sorbonne Paris Nord
59	Le comité des travaux historiques et scientifiques - CTHS	Ecole nationale des chartes
60	Lexiques, dictionnaire, informatique - LDI	Université Sorbonne Paris Nord
61	Mondes américains - UMR 8168	Ecole des hautes études en sciences sociales
62	Pôle de Recherche pour l'Organisation et la Diffusion de l'Information Géographique - PRODIG - UMR 8586	Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
63	Savoirs et Pratiques, du Moyen Age à l'Époque Moderne - SAPRAT - EA 4116	Ecole pratique des hautes études
64	Section des sciences de la vie et de la terre - SVT - EPHE	Ecole pratique des hautes études
65	Sorbonne, Identités, Relations Internationales et Civilisations de l'Europe - SIRICE - UMR 8138	Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
66	Structure fédérative Développement Durable	Université Sorbonne Paris Nord

67	Unité support Études Asiatiques - UPS 2999	Centre national de la recherche scientifique
68	Unité Transversale de Recherche Psychogénèse et Psychopathologie. Cliniques, Psychopathologie et Psychanalyse - UTRPP - EA 4403	Université Sorbonne Paris Nord
69	Centre Jean - Mabillon - EA 3624	Ecole nationale des chartes
70	GIS Institut du Genre	Centre national de la recherche scientifique